

APPEL À PROJETS

ENTREPRENDRE LA RURALITÉ



ENTREPRENDRE
LA RURALITÉ
by Fondation Entreprendre



CANDIDATEZ
DU 18 MARS
AU 14 MAI 2021

Dynamiser les territoires ruraux via l'émergence de dispositifs d'accompagnement pour soutenir la création et le développement d'entreprises ayant un impact économique, social et environnemental local.

LE CONTEXTE

Les crises successives (déindustrialisation, crise financière de 2008, crise Covid) couplées au phénomène de métropolisation contribuent au décrochage de nombreux territoires ruraux. Cela peut se traduire notamment par des difficultés d'accès aux services d'intérêt général et de soins, par la disparition de commerces de proximité, par la rareté de l'emploi, par des problématiques de mobilité. 26% de la population des territoires ruraux a plus de 65 ans, contre 19,7% dans l'ensemble de la population française. Le niveau de revenu y est moindre (1530€ mensuel par habitant en moyenne contre 1680 € au niveau national).*

Si 81% des français considèrent que vivre à la campagne représente la vie idéale, 51% estiment que les territoires ruraux sont abandonnés.*

De même, si la France dispose d'un écosystème entrepreneurial très riche et structuré, les zones rurales sont très peu couvertes par les offres d'accompagnement, où les tissus d'acteurs sont moins denses qu'en zones urbaines.

NOS CONVICTIONS

- Le développement d'un entrepreneuriat de territoire constitue une véritable opportunité pour revitaliser les territoires ruraux fragilisés et créer durablement de la valeur économique, sociale, sociétale et environnementale sur ces territoires.
- C'est collectivement que nous construirons des solutions d'accompagnement adaptées.

Selon la définition de la Banque des Territoires, on entend par "entrepreneuriat de territoire" un "mouvement entrepreneurial qui réinvente de nouvelles manières d'entreprendre, plus collectives, dans le but de générer des réponses en faveur d'un développement économique plus ancré, plus durable, et plus inclusif".

APPEL À PROJETS

ENTREPRENDRE LA RURALITÉ

PARTICIPEZ !

A LA CLÉ

- Un soutien financier de 1 000 000 € réparti entre 3 à 5 projets régionaux.
- Inscription dans une démarche collective d'innovation sociale.
- Une mise en relation avec un écosystème d'experts.



LES BÉNÉFICES ATTENDUS

- La création et la consolidation des activités entrepreneuriales répondant aux besoins des territoires et des habitants, notamment sur le champs du vieillissement et du lien social.
- La réhabilitation des filières locales, le maintien et la création d'emplois non-délocalisables.
- La valorisation des ressources et des savoir-faire locaux.

LES PROJETS SOUTENUS

Les projets retenus consisteront à la mise en œuvre de stratégies régionales de déploiement de dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat de territoire sur plusieurs territoires ruraux.

Les projets devront ambitionner un déploiement, à minima sur 3 territoires ruraux d'une même région, et seront soutenus sur une durée de 3 ans.

01 Les phases de déploiement soutenues dans le cadre de ce programme, relèvent de l'émergence, plus spécifiquement :

- Exploration/diagnostic de chaque territoire rural en amont de l'implantation du dispositif d'accompagnement
- Développement de l'ingénierie des parcours d'accompagnement
- Mise en œuvre et évaluation des parcours d'accompagnement pilotes sur chaque territoire rural

02 Les dispositifs d'accompagnement déployés sur les territoires devront comprendre au moins un de ces services :

- Appui à la création d'entreprises de territoire
- Appui à la reprise d'entreprises de territoire
- Appui à la consolidation, au développement et à la coopération de projets d'entrepreneuriat de territoire existants sur le territoire

CANDIDATEZ !

Vous êtes une association éligible au mécénat, vous souhaitez faire émerger des dispositifs d'accompagnement sur des territoires ruraux dans votre région et vous désirez vous inscrire dans une démarche collective d'innovation sociale ?

Cet appel à projets est fait pour vous !

➔ **Candidatez à l'appel à projets du programme "Entreprendre la ruralité", ouvert jusqu'au 14 mai 2021.**

01 **Prenez connaissance des conditions générales de l'appel à projets et des critères de sélection :**
[En cliquant ici](#)

02 **Déposez votre projet sur notre plateforme dédiée :**
[En cliquant ici](#)

ÉTAPES

- ✓ **18 mars - 14 mai 2021** : Dépôt des candidatures en ligne
 - ✓ **4 juin 2021** : Annonce de 8 projets régionaux présélectionnés, qui seront examinés par le jury
 - ✓ **15 juin 2021** : Jury de sélection
 - ✓ **18 juin 2021** : Annonce des projets régionaux sélectionnés
-

Le programme "Entreprendre la ruralité" est soutenu par :



AG2R LA MONDIALE TERRE & FILS

